

PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) Formation initiale (14 heures) et Maintien et Actualisation des Compétences – MAC SST (7 heures)

1. CODES DE LA FORMATION

La certification « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » est une certification unique du Répertoire spécifique de France Compétences, qui couvre à la fois la formation initiale et le maintien et l'actualisation des compétences (MAC). Elle a succédé aux fiches RS715 (certificat SST – formation initiale) et RS727 (MAC SST), aujourd'hui closes.

- Code RS : RS5801 – Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- NSF 344r – Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- Formacode(s) : 42829 – Sauvetage secourisme travail ; 42817 – Réglementation santé sécurité travail ; 42819 – Accident travail maladie professionnelle
- Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), SIRET 775 671 456 00082
- Code Certif Info : 72134 (formation initiale) et 84739 (MAC SST)
- Durée de validité de la certification : 24 mois (2 ans)

Point de vigilance réglementaire : à la date d'édition du présent programme, la fiche RS5801 est répertoriée par France Compétences avec le statut « Inactive » (échéance de l'enregistrement au 26/01/2023). La certification SST continue néanmoins d'être délivrée par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS, sur la base du document de référence et du règlement d'habilitation en vigueur, indépendamment de son statut au Répertoire spécifique. Il convient de vérifier l'état d'enregistrement en vigueur sur francecompetences.fr avant toute mention du code RS sur les supports commerciaux.

2. OBJECTIF GENERAL

Former les salariés à l'exercice de la fonction de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), leur permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans leur entreprise, conformément au document de référence de l'INRS et au cahier des charges relatif à l'habilitation SST (Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS, version 5, juin 2021).

Pour les titulaires d'un certificat SST en cours de validité, le volet MAC SST permet de maintenir et d'actualiser ces compétences afin de renouveler la validité du certificat, conformément aux articles R. 4224-15 et R. 4224-16 du Code du travail.

3. OBJECTIF PEDAGOGIQUE GENERAL

À l'issue de la formation initiale, conformément aux compétences attestées par la certification RS5801, le stagiaire sera capable de :

- C1 – Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- C2 – Protéger de façon adaptée ;
- C3 – Examiner la victime ;
- C4 – Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime ;
- C5 – Secourir la victime de manière appropriée ;
- C6 – Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- C7 – Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail ;
- C8 – Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Le volet MAC SST vise, pour sa part, à réactualiser l'ensemble de ces huit compétences. Conformément au référentiel de certification (ex-fiche RS727), le MAC valide formellement six d'entre elles : C3, C4 et C5 (1er domaine de

compétences) ainsi que C6, C7 et C8 (2e domaine de compétences). Les compétences C1 et C2, déjà certifiées lors de la formation initiale, font l'objet d'un rappel non certifiant en début de session.

4. JUSTIFICATION DE L'ACTION

- Articles L. 4121-1, L. 4121-2, R. 4224-15 et R. 4224-16 du Code du travail relatifs à l'organisation des premiers secours dans l'entreprise ;
- Article L. 4141-2 et articles R. 4141-3 et R. 4141-17 du Code du travail relatifs à la formation à la conduite à tenir en cas d'accident ;
- Document de référence du dispositif Sauvetage Secourisme du Travail de l'INRS (version en vigueur) ;
- Cahier des charges relatif à l'habilitation – Dispositions spécifiques du dispositif SST, Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS, version 5, juin 2021 ;
- Cahier des charges relatif à l'habilitation – Dispositions générales ;
- Circulaire CNAMTS CIR 150/2003 du 2 décembre 2003 relative à la démultiplication des formations SST, et circulaire CNAMTS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail ;
- Fiche de certification RS5801 « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) », France Compétences, Répertoire spécifique.

5. PUBLIC VISE

Formation initiale

Tout salarié, quel que soit son secteur d'activité, souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail au sein de son entreprise.

MAC SST

Tout salarié déjà titulaire du certificat SST (ou du certificat APS – Acteur Prévention Secours) souhaitant maintenir et actualiser ses compétences en vue du renouvellement de son certificat.

6. PREREQUIS

Formation initiale

Sans objet. Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation initiale SST.

MAC SST

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée, en cours de validité. Les titulaires d'un certificat APS (Acteur Prévention Secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également suivre un MAC SST ; dans ce cas, le MAC leur permet de maintenir et d'actualiser leurs compétences en sauvetage secourisme du travail uniquement.

Si la date de validité du certificat SST est dépassée, le salarié ne peut plus exercer la fonction de SST dans son entreprise. Il peut néanmoins suivre un MAC SST pour recouvrer sa certification, sous réserve que le délai écoulé depuis l'échéance ne compromette pas a priori la réussite aux épreuves certificatives ; à défaut, il est conseillé de suivre une nouvelle formation initiale.

7. ANALYSE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Avant l'entrée en formation, un échange avec le futur stagiaire et/ou son employeur permet de :

- vérifier le respect des prérequis, notamment la détention et la validité du certificat SST pour le MAC ;
- identifier le secteur d'activité et les risques spécifiques de l'entreprise afin d'adapter les exemples et mises en situation ;
- recueillir, pour le MAC SST, un retour d'expérience sur les situations rencontrées depuis la certification initiale ;
- identifier d'éventuels besoins d'adaptation (situation de handicap, maîtrise de la langue française...).

8. DUREE DE L'ACTION

- Formation initiale SST : 14 heures de face-à-face pédagogique (durée minimale), organisées sur 2 jours consécutifs ou non ;
- MAC SST : 7 heures de face-à-face pédagogique (durée minimale), pouvant être organisées en une ou plusieurs séquences non consécutives, dans un nombre de séances pédagogiquement raisonnable, conformément au référentiel de certification RS5801 (ex-fiche RS727).

Ces durées correspondent aux durées minimales fixées par le document de référence de l'INRS ; elles intègrent les pauses de la matinée et de l'après-midi. Chaque session, initiale ou MAC, fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS.

9. NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- Effectif réglementaire : 4 participants minimum et 10 participants maximum par session, pour la formation initiale comme pour le MAC SST.
- Un nombre minimum de 4 participants est requis, à défaut la session ne peut avoir lieu.

10. CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu des deux volets est conforme au document de référence de l'INRS relatif au dispositif SST et organisé autour des huit compétences du référentiel, réparties en deux domaines de compétences (DC1 – Intervenir en cas d'accident du travail ; DC2 – Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise).

A – Récapitulatif de l'articulation par demi-journée

Demi-journée	Formation initiale (14 h)	MAC SST (7 h)
Matin – jour 1	Séquences 1 à 4 (ouverture, C1, C7, C8) – 3 h 30	Séquences 1 à 4 (rappel C1/C2, C3, C4, C5) – 4 h 15
Après-midi – jour 1	Séquences 5 à 7 (C2, C3, C4) – 1 h 30	Séquences 5 à 8 (C6, C7, C8, épreuves certificatives) – 2 h 45
Matin – jour 2	Séquence 8 (C5 – secourir) – 4 h 00	—
Après-midi – jour 2	Séquences 9 et 10 (épreuves certificatives, bilan) – 4 h 30	—

Le schéma ci-dessus présente une organisation type du MAC SST sur une journée. Conformément au référentiel de certification, ces 7 heures peuvent également être organisées en plusieurs séquences non consécutives, dans un nombre de séances pédagogiquement raisonnable.

B – Formation initiale SST (14 heures)

N°	Compétence(s) visée(s) / Objectif pédagogique	Contenu	Durée
1	Identifier les objectifs et les étapes de la formation	- Vérification du respect des prérequis - Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation et modalités pratiques - Tour de table	0 h 30
2	C1 – Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise	- Introduction à la prévention des risques professionnels : danger, situation dangereuse, dommage, risque - Notions d'accident du travail et de maladie professionnelle, indicateurs de santé au travail - Rôle du SST : double fonction de secouriste et de préventeur - Cadre juridique de l'intervention du SST dans et en dehors de l'entreprise - Plan d'intervention SST : logique d'enchaînement des actions, chronologie, urgence, gravité	1 h 30
3	C7 – Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	- Mécanisme de l'accident, évènement déclenchant - Exposition et atteintes à la santé possibles (urgences vitales, traumatismes, maladies liées à l'environnement professionnel) - De la protection à la prévention : principes généraux de prévention - Exemples de risques et actions possibles : supprimer, isoler, protéger - La prévention au quotidien dans l'entreprise	1 h 30
4	C8 – Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention	- Organisation de la prévention dans l'entreprise (exemples, cas concrets) - Interlocuteurs du SST : hiérarchie, animateur sécurité, CSE, médecin du travail - Modalités d'information des actions de prévention réalisées et/ou envisagées	0 h 30
5	C2 – Protéger de façon adaptée	- Danger et persistance : situation dangereuse, zone dangereuse, familles de dangers (mécanique, électrique, incendie, explosion...) - Phase d'analyse et phase d'action : supprimer, isoler, soustraire - Dégagement d'urgence - Cas particulier du signal d'alerte aux populations et consignes associées	0 h 30
6	C3 – Examiner la victime	- Signes indiquant que la vie de la victime est menacée : ordre de recherche, techniques de détection - Résultat(s) à atteindre selon les signes décelés et ordre de priorité en cas de signes multiples	0 h 30
7	C4 – Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime	- Consignes en cas d'accident selon l'organisation de l'entreprise - Moyens et personnes à alerter (15, 18, 112, secours internes) - Contenu et transmission efficace du message d'alerte - Organisation de l'accès des secours sur le lieu de l'accident	0 h 30

N°	Compétence(s) visée(s) / Objectif pédagogique	Contenu	Durée
8	C5 – Secourir la victime de manière appropriée	- La victime saigne abondamment → arrêter le saignement - La victime s'étouffe → permettre de respirer - La victime se plaint d'un malaise, d'une brûlure, d'une douleur ou d'une plaie → limiter l'aggravation, avis médical - La victime ne répond pas mais respire → position d'attente - La victime ne répond pas et ne respire pas → réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE)	6 h 00
9	- Épreuve certificative 1 : mise en situation d'accident simulé (compétences C2, C3, C4, C5) - Épreuve certificative 2 : questionnaire simple (compétences C1, C6, C7, C8)	- Mise en situation d'accident du travail simulé permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'intégralité des compétences du SST - Questionnement portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et sur les compétences en matière de prévention	2 h 30
10	Bilan et synthèse de la formation	- Rappel de l'importance de la prévention des risques et du rôle du SST dans l'entreprise - Clôture du stage	0 h 30

C – Maintien et Actualisation des Compétences – MAC SST (7 heures)

Conformément au référentiel de certification (ex-fiche RS727, intégrée depuis à la fiche RS5801), le MAC SST revient sur l'intégralité des huit compétences mais n'en certifie formellement que six : C3, C4 et C5 (1er domaine de compétences – intervenir face à un accident) ainsi que C6, C7 et C8 (2e domaine de compétences – contribuer à la prévention). Les compétences C1 et C2, déjà certifiées lors de la formation initiale, font l'objet d'un rappel non certifiant en séquence 1. Un temps important est dédié aux mises en situation pratiques, notamment sur la compétence C5 (secourir).

N°	Compétence(s) visée(s) / Objectif pédagogique	Contenu	Durée
1	- Rappel non certifiant des compétences C1 et C2, déjà certifiées en formation initiale - Actualiser le cadre réglementaire et les évolutions du dispositif SST	- Accueil et tour de table : retour d'expérience de chaque participant en tant que SST - Rappel du rôle du SST dans l'organisation des secours (C1) et de la protection adaptée (C2) - Actualités du document de référence INRS, de la réglementation et des grilles de certification	0 h 30
2	C3 – Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir	- Révision de l'ordre de recherche des signes de détresse vitale - Techniques d'examen et priorisation des résultats à atteindre en cas de signes multiples	0 h 45
3	C4 – Alerter ou faire alerter les secours	- Révision du contenu et de la transmission du message d'alerte selon l'organisation de l'entreprise - Moyens et personnes à alerter (15, 18, 112, secours internes)	0 h 30
4	C5 – Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés	- Révision des techniques face au saignement, à l'étouffement, au malaise, à la brûlure, à la plaie et au traumatisme - Révision de la réanimation cardio-pulmonaire et de l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) sur mannequins adulte, enfant et nourrisson - Mises en situation pratiques et cas concrets	2 h 30
5	C6 – Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	Retour sur l'organisation de la prévention et les interlocuteurs internes depuis la formation initiale ou le précédent MAC	0 h 30
6	C7 – Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	- Retour sur les situations dangereuses rencontrées par les stagiaires - Actualisation des principes généraux de prévention et des actions possibles face au risque	0 h 45
7	C8 – Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention	- Retour sur les actions de prévention menées ou envisagées par les stagiaires depuis leur certification - Modalités d'information des personnes désignées dans le plan de prévention de l'entreprise	0 h 30
8	- Épreuve certificative 1 : C3, C4, C5 - Épreuve certificative 2 : C6, C7, C8	- Mise en situation d'accident du travail simulé permettant d'évaluer C3, C4 et C5 - Questionnement simple sur le cadre réglementaire et les compétences de prévention permettant d'évaluer C6, C7 et C8 - Bilan individuel et synthèse de la formation	1 h 00

11. MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré à la DREETS, habilité par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS pour dispenser la formation et la certification SST ;
- Organisme certifié Qualiopi disposant d'un service Clients, d'un service Qualité et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs ;
- Formateurs SST titulaires d'un certificat de formateur SST à jour, délivré ou validé par l'INRS.

12. MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Modalité de formation : présentiel exclusivement, conformément aux exigences du document de référence de l'INRS ;
- Salle de formation équipée d'un ensemble multimédia (vidéoprojecteur, supports pédagogiques numériques) ;
- Mallette du secouriste, mannequins adulte, enfant et nourrisson, défibrillateur automatisé externe (DAE) de formation ;
- Ressources pédagogiques INRS : aide-mémoire SST (ED 4085), grilles de certification, documents de référence ;
- Méthodes pédagogiques actives : alternance d'apports théoriques, d'études de cas, de démonstrations et de mises en situation pratiques (simulations d'accident du travail) ;
- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique et certifiés par l'INRS, disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans leur domaine.

13. MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Formation initiale

Évaluation formative en cours de formation sous forme de cas concrets et de mises en situation, permettant de suivre la progression des stagiaires.

Évaluation certificative en fin de formation, conforme à la grille nationale de certification de l'INRS :

- Épreuve certificative 1 : mise en situation d'accident du travail simulé, évaluant les compétences C2, C3, C4 et C5 ;
- Épreuve certificative 2 : questionnaire simple portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, évaluant les compétences C1, C6, C7 et C8.

MAC SST

Évaluation formative tout au long de la formation (retour d'expérience, exercices pratiques) et évaluation certificative en fin de session, conforme à la grille nationale de l'INRS spécifique au MAC :

- Épreuve certificative 1 : mise en situation d'accident du travail simulé, évaluant les compétences C3, C4 et C5 ;
- Épreuve certificative 2 : questionnaire simple portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et sur les compétences en matière de prévention, évaluant les compétences C6, C7 et C8.

La prorogation de 24 mois du certificat SST est accordée dès lors que l'ensemble des six compétences évaluées (C3 à C8) sont validées. Les compétences C1 et C2, déjà certifiées lors de la formation initiale, ne font pas l'objet d'une nouvelle épreuve certificative lors du MAC. Un représentant du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS peut assister à tout ou partie de la formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité formatrice.

14. SANCTION DE L'ACTION

- À l'issue de la formation initiale, délivrance du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS, en cas d'évaluation favorable et de participation à l'intégralité de la formation. Ce certificat est valable 24 mois ;
- À l'issue du MAC SST, renouvellement du certificat SST pour une nouvelle période de 24 mois, en cas d'évaluation favorable ;
- En cas d'aptitude partielle ou d'évaluation défavorable, remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les compétences acquises, sans délivrance du certificat ;

- Sans niveau spécifique de qualification ; sans possibilité de validation de blocs de compétences ; équivalences, passerelles et débouchés : sans objet ;
- Aucune validation partielle des compétences n'est possible, conformément à la fiche de certification RS5801 : l'obtention (formation initiale) ou la prorogation (MAC) du certificat suppose la validation de l'ensemble des compétences évaluées lors des épreuves correspondantes.

15. DEBOUCHES

La certification SST permet au salarié d'exercer, au sein de son entreprise, la fonction de Sauveteur Secouriste du Travail : premier intervenant en cas d'accident du travail et acteur de la prévention des risques professionnels, conformément aux exigences réglementaires en matière de premiers secours (articles R. 4224-15 et R. 4224-16 du Code du travail).

16. SECURITE

Le respect des consignes de sécurité et d'hygiène liées à l'utilisation du matériel de simulation (mannequins, défibrillateur de formation, trousse du secouriste) est assuré à chaque session. Suivant le contexte sanitaire, des mesures complémentaires (port du masque, gel hydroalcoolique) peuvent être recommandées.

17. ACCESSIBILITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement individualisé peut être mis en œuvre après étude des besoins avec notre référente handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap, Yasmine El Mashouly, par courriel : yasmine@gammaconsulting.fr.

18. DELAI DE REALISATION

Selon les disponibilités des sessions et les délais imposés par les modalités de financement mobilisées (plan de développement des compétences, OPCO, financement personnel). Pour le MAC SST, il est recommandé de programmer la session avant l'échéance des 24 mois de validité du certificat, afin d'assurer la continuité de la couverture SST dans l'entreprise.